



Acte n° 2023C238

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 7

Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/12/2023

Le 21 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint-Didier-de-Formans (01600).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

**Secrétaire de séance** : David POMMIER.

### **OBJET : MOBILITES DURABLES - Règlement de service de transport urbain Saônibus.**

Vu la délibération n° 2023-C42 du 23 mars 2023 concernant l'adoption du règlement de service de transport urbain Saônibus.

Vu le compte-rendu de la commission mobilité qui s'est tenue le 23 octobre 2023.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment le réseau de transports urbains Saônibus depuis 2013.

À la suite d'une phase concertation incluse dans le Plan de Mobilité Simplifié, la CCDSV a déployé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 une nouvelle offre de transport sur le réseau Saônibus. Celle-ci se compose de 2 lignes régulières (en heure de pointe du matin et du soir) et d'un service de Transport à la Demande. L'opérateur Transdev assure l'exploitation du réseau via un marché public d'une durée de 4 ans.

Après plusieurs semaines d'exploitation, plusieurs usagers nous informent qu'ils souhaiteraient que l'accès au service de Transport à la Demande soit ouvert au public scolaire du lundi ou vendredi. À ce jour, le public scolaire peut emprunter le service uniquement le samedi.

La commission mobilité qui s'est réunie le 23 octobre 2023 s'est prononcée favorablement pour l'accès du public scolaire au service de Transport à la Demande en semaine. Pour rappel, le nombre de trajets maximum mensuel est fixé à 8 par personne. 63 points d'arrêts sont répartis sur les 19 communes de la CCDSV.

Le bureau communautaire du 09/11/2023 s'est également prononcé favorablement pour l'ouverture du public scolaire au service de Transport à la Demande en semaine.

Dans ce cadre, l'annexe (concernant le TAD) au règlement de service définissant les modalités d'organisation du réseau Saônibus doit être modifiée. L'interdiction d'accès du public scolaire du lundi au vendredi est levée à partir du 8 janvier 2024

Ce changement n'impacte pas financièrement les conditions du marché dans la limite fixée par l'estimation de kilomètres commerciaux parcourus en Transport à la Demande (70 522 km/an).

Il est donc proposé de remplacer l'annexe TAD du règlement précédent par celle annexée à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le règlement du service de transport urbain Saônibus annexé à la présente délibération, qui entrera en application le 8 janvier 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce règlement de service Saônibus.

A Saint Didier de Formans,  
Le 21/12/2023

Le Secrétaire de Séance,  
David POMMIER



Affichage sous format électronique : 26/12/2023

Le Président,  
Marc PECHOUX

